Monsieur **Brice LEPOUTRE** à voulu apporter une précision, en réaction au **communiqué de l'AFSSAPS concernant la cigarette électronique** :

Communiqué de FORUM-ECIGARETTE Mardi 31 Mai 2011 Réponse au communiqué de l'AFSSAPS sur la Cigarette Electronique Nous, la communauté des membres du forum " http://www.forum-ecigarette.com ", en tant qu'utilisateurs réguliers de dispositifs de vaporisation personnels (autrement appelés "cigarettes électroniques"), décidons aujourd'hui, journée mondiale sans tabac, de prendre la parole et de réagir au communiqué de l'AFSSAPS publié le 30 mai 2011.

Nous accueillons positivement la décision de ne pas demander la classification "médicament" pour les cartouches contenant moins de 10mg de nicotine et pour les recharges d'une concentration inférieure a 20mg de nicotine par ml. Cela met fin a une précédente directive qui ne prenait pas en compte la concentration mais uniquement la contenance.

Ce point d'information va donc dans le sens souhaité par les utilisateurs, en éloignant la cigarette électronique des dispositifs d'administration de nicotine vendus en pharmacie (patchs, gomme a macher). Nous nous réjouissons de l'honnêteté des auteurs du communiqué qui constatent qu'aucun effet indésirable ou cas d'intoxication n'ont été rapportés concernant les principaux composants utilisés, alors qu'ils avaient maintes fois été pointés du doigt dans des publications précédentes.

Nous prenons note que l'AFSSAPS ne recommande pas l'utilisation de la cigarette électronique, mais continuerons, pour notre part, a penser que, pour un fumeur elle reste préférable a celle de la cigarette tabagique. Car si l'innocuité de la première n'a pas été démontrée, la toxicité mortelle de la seconde a en

revanche été douloureusement constatée ces dernières décennies.

Brice LEPOUTRE Administrateur de forum-ecigarette, forum des consommateurs de cigarette électronique (8.000 membres) brice@forum-ecigarette.com communiqué en pdf :

http://www.forum-ecigarette.com/20110530_reponse_afssaps.pdf